

BILAN D'ACTIVITÉ 2019



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Brigitte VIDARD

C'est à une forte pression dans tous les aspects de son activité que le tribunal administratif de Montpellier s'est trouvé confronté en 2019. Sur le plan juridictionnel, avec une augmentation de près de 10 % de ses entrées qui ont approché le seuil de 6 900, mais aussi dans ses fonctions administratives de l'aide juridictionnelle (+22 %) et des enquêtes publiques (+37 %). Le tribunal n'en a pas moins relevé ce défi en portant le nombre de ses décisions à un niveau sans précédent, ce qui lui a permis de réduire encore ses délais et de maintenir un stock où les trois-quarts des affaires ont moins d'un an.

Cette intense activité, portée par des magistrats en surnombre, mais aussi par un greffe et une aide à la décision à effectifs constants, a pu être conciliée avec la culture de rencontres et d'échanges qui préside à tous les contacts et partenariats qu'entretient le tribunal avec ses différents interlocuteurs.

La juridiction a également œuvré de manière forte en faveur de la médiation afin de faciliter, par le dialogue, la résolution des conflits en amont du plein exercice par le juge de son office.

Cet investissement de tous qu'il faut saluer oblige plus que jamais à la vigilance quant à la qualité des méthodes et conditions de travail, avec des pratiques de communication et de participation propres à faciliter les relations et la solidarité entre toutes les composantes de la juridiction.

6 869

affaires enregistrées
+ 9,7 %
par rapport à 2018

6 865

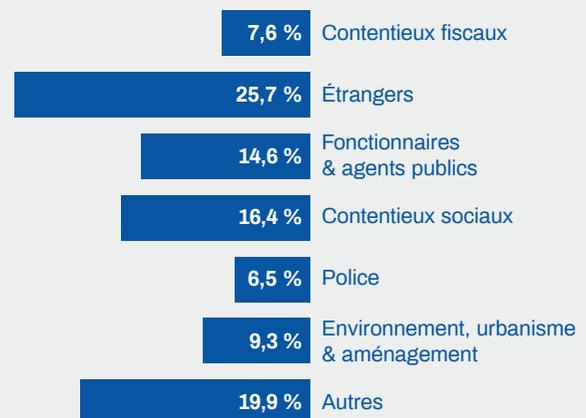
affaires jugées
+ 4,8 %
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

8 mois et 13 jours

+ 0,4 % entre 2009 et 2019

Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

